

La filière bovin viande bio en Occitanie connaît des difficultés structurelles auxquelles s'ajoutent de nouveaux freins conjoncturels en 2022. Longtemps, l'enjeu a été de structurer les filières régionales et d'améliorer l'engraissement des animaux commercialisés. Aujourd'hui s'ajoute un enjeu fort de reprise de la consommation par les ménages de cette viande qui a, certes, un coût non négligeable, mais qui correspond aux attentes des consommateurs en termes de bien-être animal, d'environnement et de valorisation des paysages herbagers.

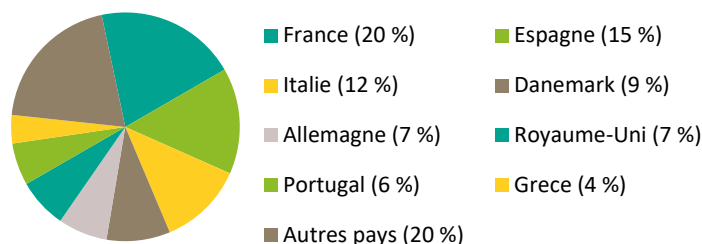
## 1 L'OCCITANIE, UNE RÉGION HISTORIQUE D'ÉLEVAGE DE RACES À VIANDES

### La viande bovine bio en Europe et dans le monde

L'élevage de bovins bio est beaucoup plus développé en Europe que dans les autres continents. L'UE comptait plus de 4,8 millions de bovins bio (lait et viande) en 2019, soit 5,5 % du cheptel bovin de l'UE. Près de 1,4 million de bovins boucherie étaient certifiés bio dans l'UE en 2019 (+ 8,8 % vs 2018). **La France est devenue le premier éleveur de bovins bio destinés à la boucherie en 2019**, avec 20 % du cheptel de l'Union européenne, devant l'Espagne et l'Italie. En 5 ans, le cheptel français a progressé de 94 % et l'espagnol de 26 %. Le marché global de la viande de bœuf bio transformée a été estimé à 5,7 milliards d'euros en 2017 en Europe et Amérique du Nord.

### Répartition du cheptel bovin de boucherie certifié bio dans l'Union Européenne en 2019

Source : Agence Bio



### L'Occitanie devient la 2<sup>ème</sup> région allaitante de France en 2021

Source : Agence Bio – OC; ORAB, 2021

En 2021, l'Occitanie perd la première place des régions françaises en nombre de vaches allaitantes bio au profit de la Nouvelle-Aquitaine. La dynamique de conversion reste forte en Nouvelle Aquitaine en 2021 avec plus de 8 % de hausse du cheptel et du nombre d'élevages en un an. A l'inverse, elle ralentit avec de plus petits élevages convertis en Occitanie et en Auvergne-Rhône-Alpes, jusqu'à se stabiliser dans la troisième région française des Pays de la Loire.

En 2021, l'Occitanie comptabilise 16,5 % du cheptel bio Français. 7,5 % du cheptel régional de vaches allaitantes est en bio.

16,5 %

du cheptel bio français est en Occitanie

7,5 %

du cheptel de vaches allaitantes d'Occitanie est bio

## FRANCE

6 599 éleveurs (+ 6 % / 2020)  
230 339 vaches (+ 4 % / 2020)

1e

## NOUVELLE AQUITAINE

1 012 éleveurs (+ 8 %)  
39 125 vaches (+8 %)

2e

## OCCITANIE

1 148 éleveurs (+ 7 %)  
37 956 vaches (+4 %)

3e

## PAYS DE LA LOIRE

791 éleveurs (+ 1 %)  
32 053 vaches (+ 0 %)

4e

## AUVERGNE RHÔNE-ALPES

1 049 éleveurs (+ 5 %)  
31 562 vaches (+ 3 %)

5e

## BOURGOGNE – FRANCHE - COMTÉ

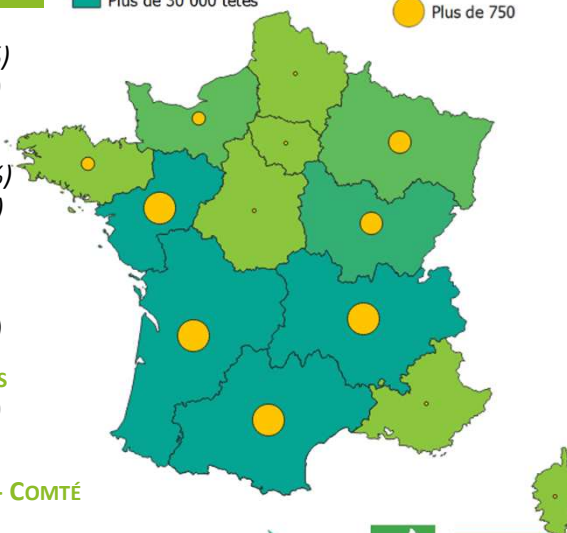
512 éleveurs (+9 %)  
23 384 vaches (+9 %)

Nombre de têtes bio et en conversion

- Moins de 10 000 têtes
- 10 000 - 20 000 têtes
- 20 000 - 30 000 têtes
- Plus de 30 000 têtes

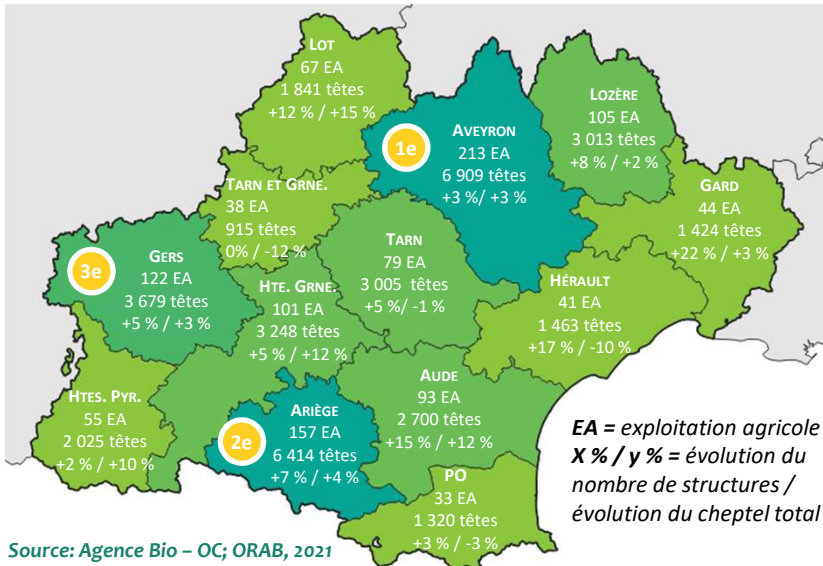
Nombre d'exploitations

- Moins de 250
- 250 - 500
- 500 - 750
- Plus de 750



# En Occitanie, le cheptel allaitant se stabilise

## Répartition de la production bovine allaitante bio



Source: Agence Bio – OC; ORAB, 2021

En Occitanie, le palmarès des départements où le cheptel allaitant bio est le plus important est dominé de loin par l'Aveyron et l'Ariège (respectivement 18 % et 17 % du cheptel régional). Suivent ensuite le Gers, la Haute-Garonne, la Lozère et le Tarn. L'évolution du cheptel depuis 2011 montre qu'après une phase d'accélération des conversions entre 2015 et 2017, le cheptel occitan s'est stabilisé à un peu plus de 35 000 vaches allaitantes depuis 2018.

Le marché de la viande bovine biologique ralentit ces dernières années, la valorisation des carcasses bio étant affectée par le fort déséquilibre de la consommation, très axée sur la viande hachée. En parallèle, l'écart de prix bio-conventionnel payé au producteur se réduit fortement. Le contexte n'est donc plus favorable au développement de la production régionale allaitante bio.

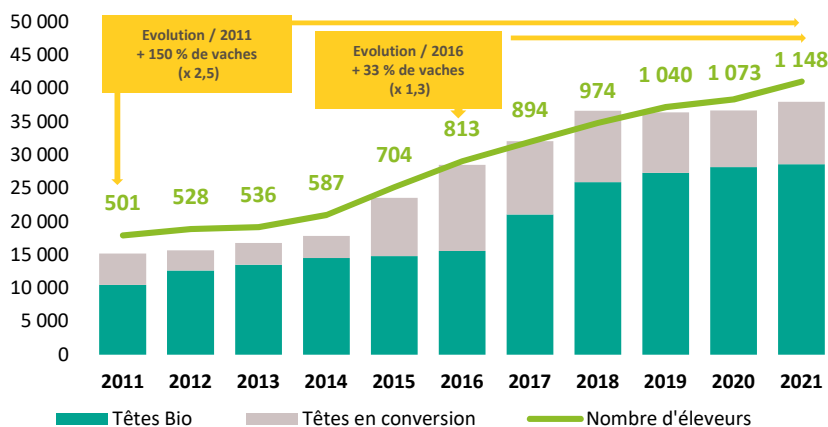
En 2022, les premières estimations montrent un nombre d'engagements en filière principale bovin viande proche des années précédentes, avec une cinquantaine d'exploitation. Les arrêts sont en moyenne équivalents aux années précédentes également.

L'Occitanie est une zone d'élevage historique d'animaux allaitants avec la présence de veaux sous la mère qui valorisent les pâturages. Contrairement à d'autres régions, les consommateurs acceptent de consommer des veaux et jeunes bovins dont la viande reste rosée après cuisson. De nombreuses races rustiques régionales sont également toujours présentes.

Ainsi, l'élevage bio s'est automatiquement appuyé sur l'historique des productions régionales. Le cahier des charges bio est d'ailleurs bien adapté aux productions régionales, permettant aux éleveurs de passer plus facilement le cap. Ainsi, les structures de commercialisation se sont adaptées pour trouver des débouchés à cette nouvelle production. La question de la valorisation des animaux élevés en bio et de l'engraissement sur le territoire reste cependant centrale.

## Evolution du cheptel de vaches allaitantes bio en Occitanie et du nombre d'élevages

Source : Agence Bio / OC 2021



## 2023, une étude pour suivre les arrêts

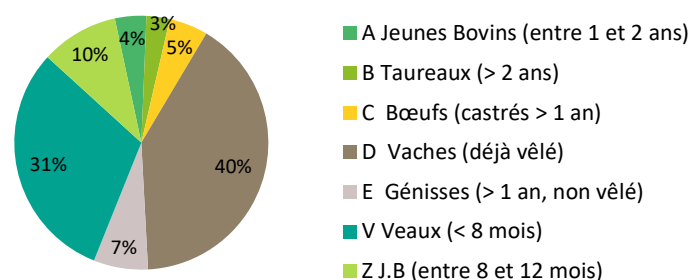
Les enjeux sur les filières régionales liés au marché et aux nouvelles réglementations sont aujourd'hui très importants. Un travail spécifique sera mené en 2023 pour mieux suivre les arrêts, les raisons et évaluer les risques pour les filières régionales.

## Une offre en viande bio qui diminue en Occitanie en 2022

Dès 2019, Interbev Occitanie a mis en place un observatoire régional des abattages de bovins bio en Occitanie. Il permet de suivre les évolutions en volume et en qualité des animaux abattus en région. Jusqu'à 2021, la filière des viandes bio maintenait une croissance globale en Occitanie. Cependant, cette tendance s'est inversée depuis début 2022. Les abattages ont régulièrement diminué, malgré un rebond sur la fin du troisième trimestre qui peut être expliqué par une décapitalisation forcée par la sécheresse.

Les animaux abattus en Occitanie sont à 93 % issus du cheptel allaitant. 89 % des animaux abattus sur les outils de la région au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 proviennent de la région Occitanie. Les animaux sont en grande majorité des vaches et des veaux.

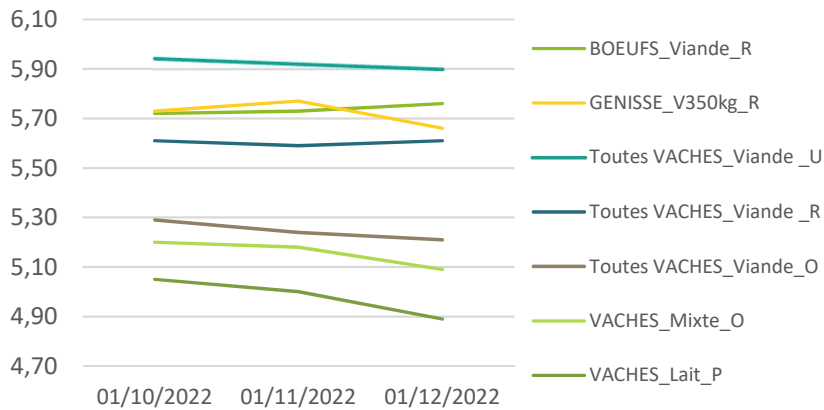
## Répartition des volumes d'abattage par catégorie au 3<sup>nd</sup> trimestre 2022 en Occitanie



Source : Interbev Occitanie – Enquête abattoir 2022

## Cotations gros bovins BIO, entrée abattoir en €/kg

Source : France Agrimer - Visionet



Depuis octobre 2022, des cotations gros bovins BIO sont publiées chaque mois par FranceAgrimer. En octobre 2022, l'écart de prix - entrée abattoir - entre les animaux bio et conventionnels étaient de 2 à 7 % selon les catégories d'animaux observées, soit de 10/20 centimes d'euros d'écart au kilo à 35 centimes au plus. Le prix national moyen pondéré pour un état d'engraissement 3 en octobre était de 5,51 €/kg contre 5,46 €/kg en décembre 2022.

**Fait marquant de l'année :** au second trimestre 2022, le prix d'achat au stade entrée abattoir des bovins laitiers conventionnels était supérieur aux prix des bovins laitiers bio. En bovin viande, les prix étaient quasiment identiques.



## L'engraissement, première étape nécessaire à la construction d'une filière régionale

Alors que les échanges de viande bio entre pays sont quasiment inexistantes, il n'est pas rare que des jeunes bovins en vif soient exportés pour être engraisés dans des centres spécialisés en Italie et en Espagne. Les bovins sortent ainsi du circuit bio pour être valorisés sur le marché conventionnel. C'est pourquoi l'une des actions prioritaires de la filière a été d'améliorer la finition d'un plus grand nombre d'animaux sur les élevages. **L'ambition est ainsi de valoriser les animaux nés bio sur le marché bio, en particulier pour la voie mâle.**

La marque collective Tendre d'OC a été créée à l'initiative des éleveurs de la région pour répondre à ces enjeux. Tendre d'OC respecte un cahier des charges de valorisation des jeunes bovins bio d'Occitanie. Le jeune bovin est une catégorie bien adaptée au bio car elle permet de laisser les animaux grandir et de les engraisser plus lentement par rapport aux veaux de moins de 8 mois. Aujourd'hui, quatre groupements d'éleveurs poursuivent la démarche de valorisation et de commercialisation de leurs animaux.

## 2) UNE BELLE DIVERSITÉ D'OPÉRATEURS AVAL

### Des opérateurs variés en France

La commercialisation de viande bovine bio en France est réalisée par trois types d'opérateurs : les opérateurs mixtes qui commercialisent un pourcentage limité de bio par rapport aux autres produits viandes, les entreprises spécialisées bio qui ne commercialisent que du bio et les éleveurs en vente directe, parfois organisés en association. En Occitanie, les

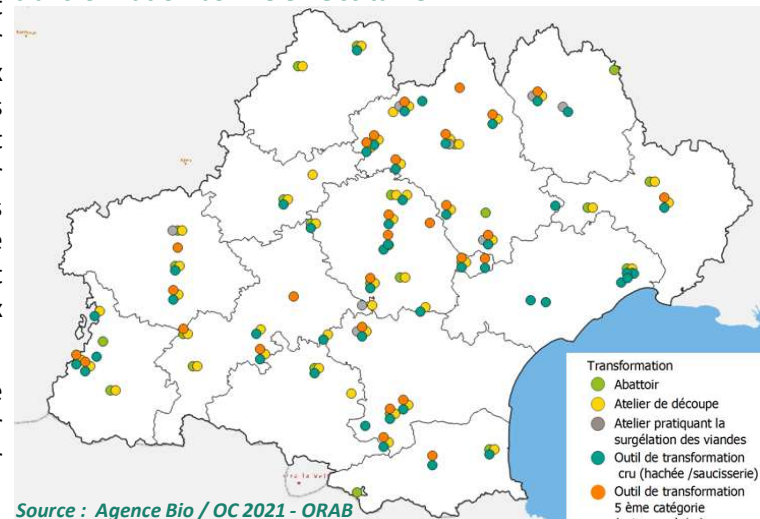
différents types d'opérateurs sont bien représentés et couvrent l'ensemble du territoire. La plupart des collecteurs réalisant la première mise en marché des animaux ont leur siège social ou un établissement en Occitanie, à quelques exceptions près dans les zones limitrophes.

### Des outils de transformation qui maillent le territoire d'Occitanie

En région, les outils de première transformation maillent le territoire, en particulier les zones d'élevage. Les **abattoirs** sont assez nombreux en Occitanie, permettant aux éleveurs de limiter le transport des animaux. Les abattoirs sont des outils précieux pour l'activité régionale mais ils sont soumis à de nombreuses contraintes et difficultés. Un volume minimum d'activité est nécessaire pour assurer leur maintien et favoriser l'investissement. La forte baisse d'activité dans les filières viandes a fragilisé l'équilibre économique de certains outils. De plus, le recrutement en personnel compétent est un problème récurrent dans les abattoirs, confrontés au manque d'attractivité lié aux conditions de travail difficiles.

Les outils régionaux sont soit privés et destinés à l'activité d'une entreprise, soit ouverts à la prestation de service notamment pour les éleveurs ou petites entreprises qui souhaitent commercialiser leur viande en direct.

### Répartition des entreprises de première et seconde transformation bovine en Occitanie



Source : Agence Bio / OC 2021 - ORAB



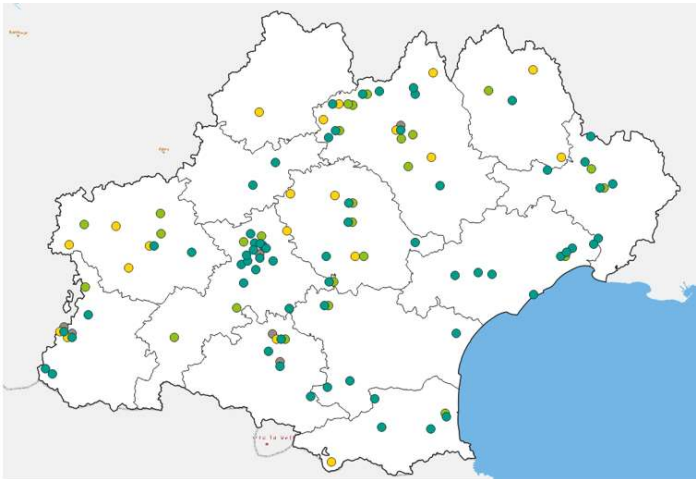


Les **ateliers de découpe** sont nombreux et certains proposent de la surgélation. Les **tunnels de surgélation** sont des outils difficiles à rentabiliser mais qui répondent aujourd’hui à une demande importante du marché : les steaks hachés. En effet, la production de steaks hachés frais exige une gestion sanitaire pouvant s’avérer délicate selon les circuits de commercialisation. La surgélation permet de réduire le risque sanitaire de ces produits et facilite leur commercialisation, notamment en restauration collective.

Enfin, de nombreux **outils de transformation crue et cuite-sèche** existent. Là encore certains ateliers proposent de la prestation de service alors que d’autres sont des laboratoires privés de taille variable.

## Les structures de commercialisation régionales attachées à leur territoire

### Répartition des structures de commercialisation bovine en Occitanie

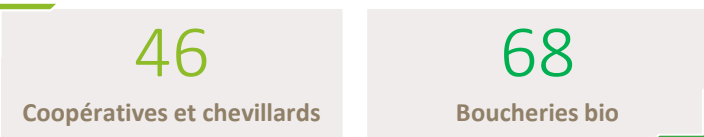


Source : Agence Bio / OC 2021 - ORAB

Au niveau régional, les opérateurs impliqués dans la **commercialisation des viandes bio** sont assez nombreux sur le territoire, en lien avec les filières historiques d’élevage régionales. Il s’agit souvent de structures mixtes et de coopératives agricoles. Les opérateurs historiques 100 % bio ne sont pas localisés sur le territoire d’Occitanie même s’ils y ont une activité parfois plutôt régulière.

Quelques **associations d’éleveurs** se sont créées pour commercialiser en direct leurs animaux. La dynamique de ces associations est variable suivant le territoire et le mode d’organisation mais elle répond à un réel besoin pour les éleveurs bio qui ne trouvaient pas leur place dans des structures plus importantes.

Coté **magasins spécialisés bio et boucheries**, il en existe 68 sur le territoire. Les rayons traditionnels ouverts en magasins bio se sont bien développés à une période. Aujourd’hui, la rentabilité de ces rayons demande à être consolidée.



## 3 EN 2021 ET 2022, PREMIÈRE BAISSÉ DE LA CONSOMMATION DE VIANDE BOVINE BIO

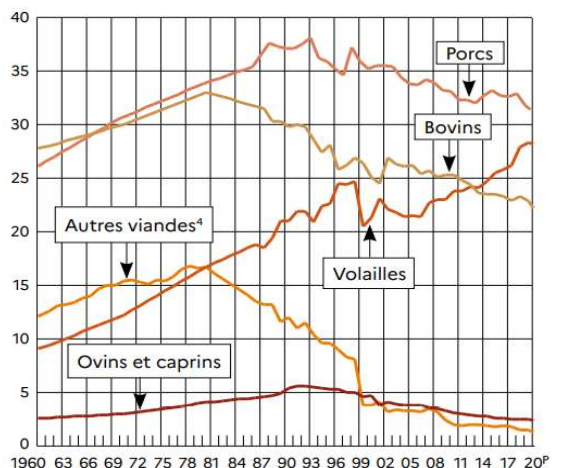
### A l’échelle nationale

Depuis 2000, la **consommation globale de viande par habitant et par an** diminue régulièrement. Le bœuf a cédé sa place à la volaille, tandis que le porc reste la première viande consommée en France. La viande bovine prend la troisième place avec environ 22 kg / an / hab.

En parallèle, la **consommation totale de viande bovine** en France se stabilise à près de 1 500 milliers de tonnes équivalent carcasse. Sur la période 2011-2021, elle diminue de 0,8 % en moyenne chaque année. Sa part dans la consommation totale de viande baisse de trois points, à 26 % en 2021.

A l’inverse, sur la même période, la **consommation de viandes bio** en France a augmenté régulièrement pour satisfaire de nouveaux consommateurs.

Consommation française de toutes viandes en kg/habitant/an Source : Agreste 2021



## Vente au détail par famille de viandes bio en millions d'euros

	2019	2020	2021	PDM* 2021	Crois. 21/20	Crois. 21/19
Viande bovine	401	446	431	4 %	-3%	+7%
Viande porcine	143	159	154	1 %	-3%	+8%
Charcuterie salaison	178	189	176	1 %	-7%	-1%
Volaille	283	308	313	2 %	+2%	+11%
Viande agneau	72	79	80	1 %	+1%	+11%
<b>Total</b>	<b>1078</b>	<b>1181</b>	<b>1149</b>		<b>-3%</b>	<b>+7%</b>

Source : Agence Bio / ANDi 2021

PDM = Parts de marché du bio par rapport à l'ensemble de la filière

Contrairement à la filière conventionnelle, la **viande bovine bio occupe la première place des ventes** suivie par le porc et la volaille. Elle représente 37 % du chiffre d'affaires des viandes biologiques en 2021.

La consommation de viande bio a augmenté, mais les parts de marché restent modestes : 4 % en bovin bio, 1 à 2 % pour les autres productions. En France, la viande bovine provient presque exclusivement d'élevages nationaux (0,4 % d'imports en 2019).

Pour la première fois en 2021, la consommation marque le pas et la tendance s'accroît en 2022 après une année 2020 exceptionnelle.

## La grande distribution, premier circuit de commercialisation de viande bovine bio

La viande bovine bio est commercialisée principalement dans les réseaux de la **grande distribution** qui représentent en 2021 plus de 60 % de parts de marché. Les trois autres circuits se partagent ensuite le marché de manière équitable, avec 14 % pour les **artisans bouchers**, 13 % pour la **distribution spécialisée bio** et 11 % pour la **vente directe**.

En 2022, l'évolution brutale du marché a généré une baisse des achats en valeur sur tous les circuits : -5 % en GMS et -12 % en magasins spécialisés bio. En volume la baisse a été de 8 % en GMS. Les informations relatives aux viandes et aux autres circuits ne sont pas encore connues.

En **grandes surfaces**, la viande bio est commercialisée quasi exclusivement en rayon libre-service. **Sa présence au rayon boucherie traditionnelle reste exceptionnelle**, l'offre bio venant souvent en complément de gamme des offres de qualité de type Label Rouge. La gestion de la traçabilité de la viande bio pose également souvent problème aux bouchers sur ces rayons.

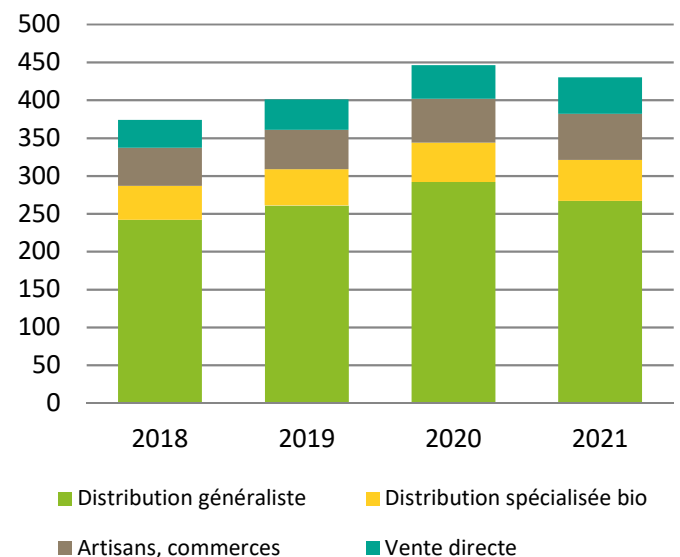
En **rayon libre service**, en plus des pièces à griller et à bouillir, le steak haché bio est incontournable, souvent sous marque de distributeur (MDD). 85 % de la viande bio présente en GMS est vendue sous forme de haché, qu'il soit frais ou congelé). **Les ventes de viande hachée de bœuf bio** ont diminué de 4,7 % en volume et de 5,2 % en valeur en GMS, pour atteindre près de 4 400 T en 2021.

**Les magasins spécialisés** proposent systématiquement une petite gamme de viande bio en libre-service. Une offre en produits locaux est souvent présentée sous-vide ou sous forme de colis aux consommateurs, favorisant les circuits de proximité. Certaines enseignes ont également développé un rayon boucherie traditionnelle bio en magasin.



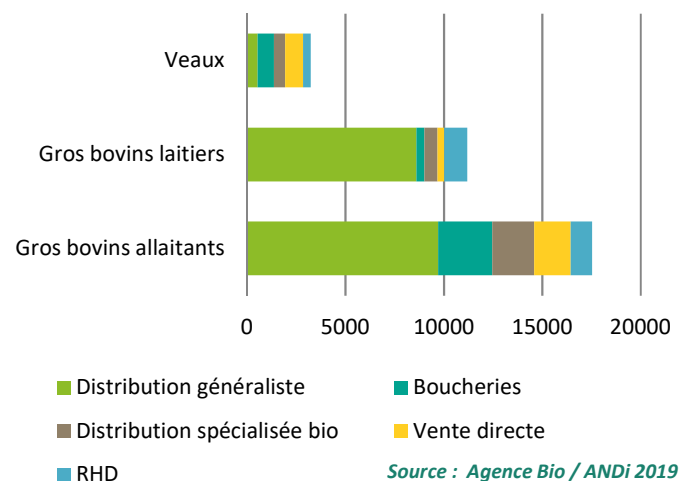
## Vente de viande bovine par circuit

Stade de détail Millions € Source : Agence Bio / ANDi 2021



## Circuits de distribution de la viande bio en France

Volume en tonnes équivalent carcasse (TEC)



Source : Agence Bio / ANDi 2019

Le secteur de la **restauration collective** est aujourd'hui un secteur dynamique grâce à la mise en application de la loi Egalim 1 qui impose au moins 20 % d'achats bio. La viande bio n'est pas le produit le plus simple à mettre au menu si le restaurant ne se base que sur le prix. Fort heureusement, si le restaurant révisé son fonctionnement d'achat (gamme de produits), de composition des menus, diminue son gaspillage (diminution des grammages, moins de composantes dans les

repas, (...) alors, introduire des viandes bio locales régulièrement au menu est possible. Cette dynamique profite à des entreprises et des producteurs réunis en collectifs pour valoriser les morceaux de 2ème catégorie tels que le bourguignon ou le sauté de veau. Mais pour atteindre l'équilibre matière d'une carcasse, les deux parties, fournisseurs et acheteurs, doivent revoir leurs habitudes de fonctionnement.

## Le steak haché : premier marché de la viande bovine bio française

Les consommateurs privilégient l'achat de steak haché bio, au détriment des morceaux nobles. Ainsi, ANDi estimait en 2020 que **les steaks hachés représentaient 55 % du volume global de viandes certifiées bio commercialisées en France, la proportion étant de 45 % en conventionnel**. 45 % sont donc destinés au marché du piécé, le marché de la transformation pour des plats élaborés étant très peu développé en bio.

Normalement, le haché est issu des morceaux avant des gros bovins (lait et viande). La place du haché en bio a généré un déséquilibre dans la valorisation des carcasses entières. Aussi, une partie des pièces nobles finit aujourd'hui transformée en haché.



## Premier frein à l'achat : le prix

Le **prix de vente** des viandes bio reste le premier frein à l'achat. Le mode de production bio justifie cet écart entre des viandes conventionnelles et bio. Pour le consommateur, l'écart peut être plus difficile à accepter pour un produit déjà cher en conventionnel.

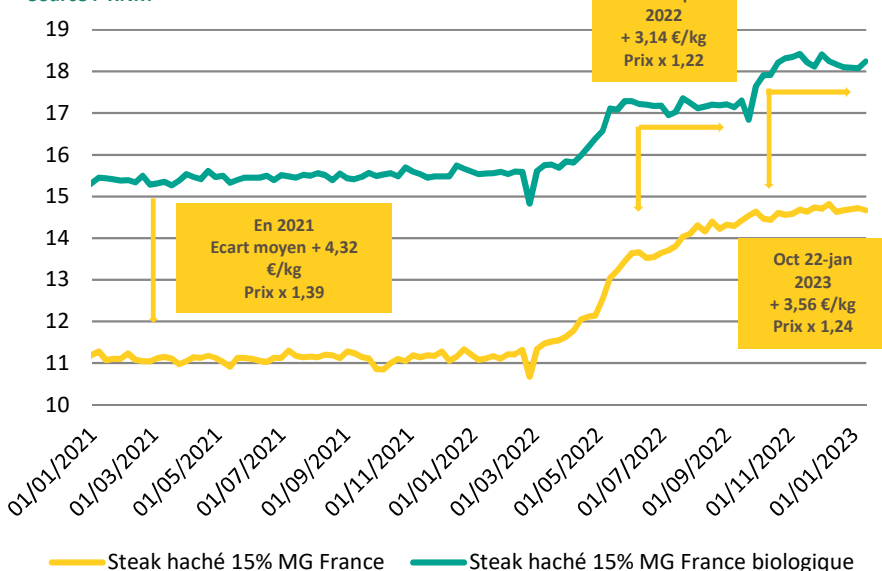
Le **contexte du marché 2022** fortement inflationniste modifie les écarts de prix entre le bio et le conventionnel. Jusqu'à présent, le différentiel de prix entre le steak haché bio et non bio en grandes surfaces était stable, environ 40 % plus cher. Le prix évoluait peu, autour de 15,4 € pour le bio contre 11,1 € pour le conventionnel.

**Depuis avril 2022**, tout change avec des prix qui s'envolent : 14,1 €/kg en conventionnel en juillet contre 17,24 € en bio. L'écart entre les deux se réduit passant à seulement 3,1 €/kg et + 22 % de prix pour le bio seulement. En octobre, nouvelle évolution : les prix du steak haché bio augmentent alors que le prix du conventionnel se stabilise.

Sur les mêmes périodes, **les prix d'achat proposés aux producteurs n'évoluent pas selon les mêmes courbes**. Au second trimestre 2022, le prix au kg des bovins lait conventionnels, sortie abattoir ont été supérieurs aux prix des bovins laitiers bio. Pour les bovins viande, les prix étaient quasiment identiques.

## Prix de vente au détail en GMS du steak haché 15 % MG Bœuf origine France (€ TTC / kg)

Source : RNM



## Contexte 2022 :

### le marché bio se tend

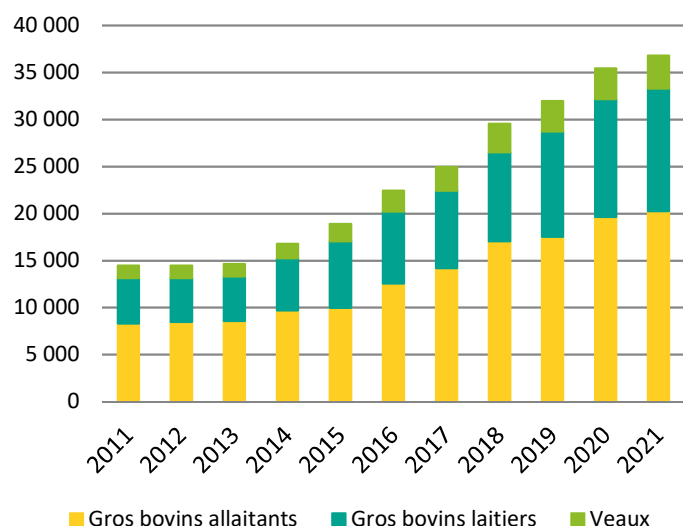
Le contexte économique porté par l'inflation et la guerre en Ukraine provoque un bouleversement des achats des consommateurs depuis le début d'année 2022. Ce qui était constaté fin 2021 évolue rapidement depuis.

Fin 2022, les filières ont constaté des difficultés de commercialisation importantes sur tous les circuits de distribution pour les viandes bio. Les viandes sous labels sont également impactées. Les informations détaillées pour les viandes bovines bio seront disponibles au second trimestre 2023.



# Des volumes d'abattages de bovins bio qui se stabilisent en France en 2021

## Evolution des volumes (TEC) abattus de 2011 à 2021



Source : Agence BIO - Observatoire des Viandes Bio - Sondage IFOP pour la Commission Bio d'INTERBEV

D'après l'Observatoire des Viandes Bio, les **abattages bovins bio allaitants**, incluant vaches, génisses, bœufs, jeunes bovins et veaux, ont progressé modérément, de 3 % entre 2020 et 2021 en volume (20 260 tonnes équivalent carcasse). Cette baisse de croissance constatée depuis 2014 peut s'expliquer par une stagnation du cheptel de vaches allaitantes biologiques et en conversion (+ 0,6 %), une baisse de la consommation fin 2021 ainsi qu'une concurrence plus importante des filières conventionnelles avec la diminution significative de l'écart de prix payé au producteur.

En 2021, les **abattages de veaux** ont quant à eux repris leur croissance avec 7 % d'augmentation des volumes d'abattus. La baisse des ventes en GMS a pu être en partie compensée par une reprise des ventes en RHD et, dans une moindre mesure, par le développement de la vente directe et des boucheries artisanales.

## Une réglementation qui évolue au stade de la commercialisation ...

En 2021, la **loi Egalim 2** provoque un raz-de-marée dans les filières viandes françaises. En effet, jusqu'à présent, la commercialisation des bovins était peu planifiée et/ou contractualisée. Egalim 2 impose alors une mise en place rapide de contrats écrits entre les éleveurs et les premiers acheteurs.

La loi impose également la **sanctuarisation du coût des matières premières** dans les négociations commerciales à l'aval. L'application de cette loi permet une réévaluation rapide des prix de vente des produits commercialisés pour toutes les filières, ce qui est utile dans le contexte inflationniste actuel.

**Autre effet positif d'Egalim 2** : des indicateurs bio sont aujourd'hui édités par les organisations interprofessionnelles pour être ajoutés objectivement aux contrats entre éleveurs et opérateurs. Par exemple, les derniers prix de revient de gros bovins indiquent une hausse de 5 % au premier semestre 2022 par rapport au dernier semestre 2021 et de + 6,7 % par rapport au premier semestre 2021.

Pour compléter les indicateurs de prix de revient, **des cotations mensuelles bio** entrée abattoir sont disponibles sur le site Visionet de FranceAgriMer pour les principales catégories d'animaux bio produits depuis fin novembre 2022.

## Prix de revient gros bovins en €/kg éc au premier semestre 2022

Source : INOSYS – Réseaux d'élevage et Bioréférences

	2022		Evolution		
	Semestre 1	Semestre précédent	/ Sem. précédent	Même sem. année N-1	/ même sem. N-1
Vache races à viande	7,22	6,87	+ 5,0 %	6,77	+ 6,7 %
Génisse races à viande	7,58	7,22		7,11	
Bœuf races à viande	7,56	7,19		7,08	
Veaux	10,28	9,78		9,63	

## ... et également sur les élevages

De **nouvelles contraintes réglementaires** vont impacter fortement l'élevage bovin allaitant biologique régional. Une application plus stricte de l'obligation d'accès à l'extérieur se traduira dans les élevages allaitants **par la mise en place de courettes jouxtant les bâtiments d'élevage ou la découverte partielle de ces derniers. La fin de la possibilité de finir l'engraissement des animaux en intérieur** est issue de l'entrée en application du nouveau règlement bio européen.

Ces deux évolutions, dont l'application doit encore être précisée, risquent d'affecter **la saisonnalité et le niveau de finition** des productions bovines régionales. Pour certains élevages, les contraintes de mises aux normes pourraient même s'avérer trop lourdes et entraîner des déconversions d'exploitations bio.



# 4 LES BESOINS DE LA FILIÈRE BOVIN BIO RÉGIONALE

**Maintenir des dispositifs d'aides aux investissements matériels significatifs aux éleveurs bio pour faciliter l'adaptation aux évolutions réglementaires et pérenniser ces filières**

Le guide de lecture national INAO impose notamment des dispositions dans les bâtiments bio (aires d'exercice extérieures) qui génèrent des adaptations coûteuses pour de nombreux élevages en région. Il est important de pouvoir soutenir financièrement les élevages bio pour garantir la pérennité de la filière.

**Accompagner les producteurs dans l'optimisation de leurs coûts de production**

L'adaptation des exploitations aux marchés, au changement climatique et au cahier des charges représentent des coûts de production supplémentaires non négligeables. L'optimisation des coûts de production est un des leviers qui doit permettre aux élevages actuels d'être plus rentables.

**Renforcer les expérimentations régionales pour amener les exploitations vers plus d'autonomie**

Dans un contexte de changement climatique et de besoins croissants en autonomie protéique des élevages régionaux, il est primordial de poursuivre et renforcer les expérimentations régionales pour conduire les élevages vers plus de résilience.

**Travailler sur l'engraissement des animaux, dans un contexte de changement climatique qui complique l'engraissement à l'herbe**

Le coût élevé de l'alimentation bio est la principale contrainte à laquelle sont soumis les élevages de la région, qui ont donc pour objectif de maximiser l'utilisation du pâturage. Cependant, l'engraissement au pâturage présente certaines limites, notamment dans nos zones de montagnes où la disponibilité fourragère reste très variable et saisonnée. Ce phénomène risque d'être amplifié chaque année par le dérèglement climatique, ce qui induit indirectement une saisonnalité dans la sortie des animaux et donc une problématique pour leur valorisation sur les marchés.

**Favoriser la répartition de la valeur au sein des filières**

Pour permettre une juste rémunération de tous les acteurs de la filière et principalement des producteurs, en lien avec l'évolution des coûts de production. Au sein de la filière, la création de valeur intervient surtout en aval, sans être répercutée sur l'amont.

**Accompagner la contractualisation, à l'amont comme à l'aval des filières**

Pour offrir une garantie de débouchés et d'approvisionnement aux différents maillons, dans le respect des exigences d'Egalim2.

**Soutenir les outils d'abattage existants et développer des abattoirs mobiles**

Pour appuyer les abattoirs existants en fonction des besoins. Les outils d'abattage sont des outils indispensables dans la filière, il est important de maintenir le maillage régional d'outils et de le renforcer.

**Faciliter la complémentarité éleveurs-céréaliers**

Afin de rendre les filières plus résilientes, il est intéressant de travailler sur la complémentarité entre exploitations d'un territoire (voire complémentarité d'ateliers sur une même exploitation). L'objectif est d'avoir un territoire avec des productions diversifiées et des exploitations plus autonomes et rentables.

## Ambition pour la filière

2023 – 2027 Aujourd'hui, l'enjeu de consolidation des filières viandes est fort car la conjoncture actuelle va peser même sur le moyen terme. Il est important de maintenir les exploitations bio actuelles dans un contexte compliqué, et d'accompagner exploitations et filières de nos territoires vers plus de résilience et d'autonomie. La relance de la consommation de viande bio régionale est un des enjeux majeurs pour garantir la pérennité de la filière. Les filières viandes bio régionales présentent de nombreux atouts aussi bien en termes de qualité de la production (races à viandes de qualité) mais aussi en termes de gestion et de valorisation des milieux entretenus par les systèmes d'élevages extensifs.

En partenariat avec :



Document réalisé par Interbio Occitanie dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique d'Occitanie en collaboration avec :  
Corinne AMBLARD - Bio Ariège Garonne,  
Marianne SANLAVILLE - La Coopération Agricole Occitanie  
et Anne GLANDIERES - Chambre d'agriculture d'Occitanie

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site Internet :  
<http://www.interbio-occitanie.com>



Crédit photos : IBO, Civam bio 09, Niek Verlaan / Pixabay, tomwieden / Pixabay